



Hérault

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 09/07/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 03/07/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20

Quorum atteint

#### Présents (16) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Anne MACIAS
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

#### Absents représentés (4) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Karine TURLAIS
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Roseline TERME : pouvoir à Patricia BELKADI
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

#### Absents (5) :

- Norbert ISERN
- Céline DUCOUDRAY
- Paul MARTINEZ
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

#### Secrétaire :

Anne GACHON

### **DELIBERATION N°2025-57 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A LA RESTAURATION DES PATRIMOINES 3M**

Monsieur le Maire indique que Montpellier Méditerranée Métropole a créé en 2022 un fonds de soutien à la restauration des patrimoines à destination des communes du territoire.

La démarche complète les dispositifs mis en œuvre pour les autres partenaires institutionnels comme la DRAC, la Région, le Département et la fondation du Patrimoine.

La Commune deournonterral dans le cadre de sa politique de restauration de son patrimoine bâti souhaite que l'église Saint Pierre soit restaurée et ainsi réaliser dans les années à venir des travaux de restauration conséquents.

Le portail du château Mallet doit également faire d'objet de travaux de restauration.

Il est nécessaire dans un premier temps de réaliser une étude préalable par un architecte du Patrimoine qui nous proposera un diagnostic complet et des propositions d'intervention pour l'église et le portail du château Mallet.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- solliciter Montpellier Méditerranée Métropole pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds de soutien à la Restauration des patrimoines pour la réalisation d'un diagnostic pour l'église Saint Pierre et le Portail du Château Mallet ;

- solliciter la DRAC, la Région, le Département et la fondation du Patrimoine pour l'obtention de subvention les plus élevées possibles pour la réalisation d'un diagnostic de l'église Saint Pierre et le Portail du Château Mallet ;
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles et nécessaires relatives à cette affaire.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.**

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.